

ASSEMBLÉE — 35^e SESSION

PLÉNIÈRE

Point 10 : Élection des États contractants qui seront représentés au Conseil

CANDIDATURE DE L'ÉTHIOPIE AU CONSEIL DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

(Note présentée par l'Éthiopie)

SOMMAIRE

La présente note souligne le rôle important que joue l'Éthiopie pour la promotion du transport aérien dans la Région Afrique et demande le soutien des États membres de l'OACI pour la réélection de l'Éthiopie au Conseil pour le triennat 2005-2007.

1. INTRODUCTION

1.1 La République fédérale démocratique d'Éthiopie a l'honneur d'annoncer à la 35^e session de l'Assemblée de l'OACI qu'elle est candidate à la réélection au Conseil de l'OACI dans la III^e Partie pour le triennat 2005-2007.

2. ANALYSE

2.1 L'Éthiopie, qui est l'un des États contractants fondateurs de l'OACI, souhaite poursuivre et renforcer sa participation et sa contribution au développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale.

2.2 L'Éthiopie se plaît à participer aux travaux des divers organes de l'OACI et souhaite jouer un rôle actif dans la coordination avec les États africains afin de veiller à la mise en œuvre du Plan régional de navigation aérienne.

2.3 En collaboration étroite avec d'autres États contractants, l'Éthiopie aimerait promouvoir des mesures visant à accroître la sécurité des aéroports et des services de navigation aérienne.

2.4 L'Éthiopie est l'un des principaux acteurs du transport aérien en Afrique, qui participe activement à la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC) et continue d'œuvrer comme avocat et facilitateur, et qui milite en faveur d'une aviation commerciale sûre et ordonnée en Afrique.

2.5 L'Éthiopie encourage le développement d'une plus grande coopération et d'une plus grande coordination régionales de l'OACI en Afrique et demande que des efforts soient faits pour assurer une présence constructive afin de promouvoir les buts et les objectifs de l'OACI.

2.6 Depuis 1944, l'Éthiopie œuvre pour développer et agrandir les aéroports et les installations et services nécessaires à l'aviation civile. À l'heure actuelle, 5 aéroports nouvellement construits et 3 agrandis sont exploités. L'aéroport international de Bole à Addis-Abeba figure parmi les trois aéroports agrandis et modernisés.

2.7 Dans le domaine des communications, de la navigation, de la surveillance et de la gestion du trafic aérien (CNS/ATM), l'Éthiopie a entamé un programme de modernisation de ses installations et services conformément aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et au Plan régional de navigation aérienne AFI.

2.8 Ethiopian airlines, le transporteur national, exploite des vols internationaux vers 45 destinations en Europe, en Amérique du Nord, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient avec une flotte d'aéronefs modernes.

2.9 L'Éthiopie est un membre engagé de l'OACI, de la CAFAC, du COMESA, de l'UA, de l'IFALPA, de l'IATA, etc. et elle s'acquitte de ses obligations financières en payant ses contributions annuelles à temps.

3. CONCLUSION

3.1 L'Éthiopie sollicite sa réélection au Conseil de l'OACI pour continuer à contribuer au développement sûr et ordonné de l'aviation civile dans le monde.

Étant l'un des candidats de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), l'Éthiopie espère que les États membres de l'OACI appuieront sa candidature au Conseil pour le triennat 2005-1007.